

CHEMINONS ENSEMBLE N° 17

Le mot du Maire.

Décembre 2011.

L'hiver se fait attendre et, finalement, nous pouvons en être contents puisque les inconvénients dus au froid nous sont épargnés. Tous, pourtant, nous devons nous préparer à l'arrivée de la neige et du travail supplémentaire qu'elle occasionne.

En ce qui concerne notre village, votre équipe municipale est prête, comme chaque année, à répondre, ou tenter de répondre, à toutes vos sollicitations et votre bien-être.

Cette fin d'année nous amène aussi quelques bouleversements dans notre intercommunalité. La presse a relaté, quelquefois partiellement et sans impartialité les faits et les conséquences de l'application de cette fameuse loi du 16 décembre 2010 qui oblige notre Pays à revoir chaque collectivité. En effet, désormais, hormis quelques exceptions qui resteront soumises à l'appréciation des Préfets concernés, les communautés de communes doivent compter un minimum de 5000 habitants et respecter obligatoirement une continuité territoriale. Certaines communes ont profité de cette opportunité pour modifier leurs attaches. C'est ainsi que la communauté de communes Saulx et Bruxenelle va être l'objet de quelques petites modifications : pour des raisons qui lui sont propres, Trois Fontaines l'Abbaye a demandé à nous quitter pour rejoindre la communauté de communes de Saint-Dizier. Par contre, les villages de Blesme et Saint-Lumier-La-Populeuse viennent agrandir notre collectivité. Ces changements n'apportent, fondamentalement, que peu de conséquences, tant au niveau de la population que des limites géographiques.

Les effets légaux de ces modifications ne seront effectifs que courant 2013 et je compte sur votre compréhension pour accueillir les nouveaux arrivants au sein de notre communauté.

Pour Cheminon, un autre changement se profile dans un avenir très proche : la carte communale. Il reste peu de choses pour appliquer les nouvelles règles d'urbanisation. Cependant, avant d'aller plus loin dans le processus et surtout avant d'ouvrir l'enquête publique qui doit être réalisée, je tiens à organiser une réunion publique afin d'expliquer ou faire expliquer par les professionnels concernés par les lois à appliquer et les obligations que nous devons respecter désormais. Une information sera transmise à tous dès le début de la nouvelle année.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ces quelques lignes sans souhaiter à chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année. Je souhaite à toutes les Cheminonnières et tous les Cheminoniers que 2012 apporte enfin un peu plus de sérénité dans l'avenir de notre Pays, ainsi que mes vœux sincères de santé et de bonheur.

Michel Journet.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1er décembre 2011 à TROIS FONTAINES.
concernant l'effondrement de la route CHEMINON – TROIS-FONTAINES.

Cette réunion publique était une réunion d'information, en présence de :

- **M. LEBLANC**, chargé de la sécurité routière au Conseil Général pour le district de Vitry-le-François qui regroupe 6 cantons et 4 centres d'interventions : Marolles, Sermaize-les-Bains, Sommesous et Vanault-les-Dames.
- **M. BOTELLA**, Conseiller Général de Canton de Thiéblemont.
- Mrs. **GAILLARD** et **JOURNET**, maires.

Il y a un peu plus d'un an, un affaissement de la route départementale Cheminon - Trois Fontaines était constaté. Cet affaissement était passé de 10 cm à 86 cm en 3 mois.

À la sortie de l'hiver dernier il y a eu l'implication de deux laboratoires pour mener une étude à la suite de laquelle un laboratoire fut retenu pour sonder le sol et effectuer des carottages. Les résultats de cette intervention sont parvenus fin septembre 2011 : l'eau traverse la route et des poches d'eau se forment entre les couches d'argile.

À la suite de cette étude, différents dossiers vont être constitués au cours de cet hiver :

- EDF : Présence d'un câble de 20 000 volts d'un côté de la route.
- France Télécom : Câbles téléphone de l'autre côté.
- Consultation des propriétaires riverains : (acquisitions foncières).
- Appels d'offres.

Au printemps, la réalisation de ces travaux devrait être mis en œuvre :

- Captage de l'eau.
- Création d'un entonnoir.
- Mise en place de matériaux drainants sur les côtés.
- Reconstitution de la route et des talus.

M. BOTELLA nous a assuré que la fiche financière est établie pour un montant de 100 000 €.

La route sera fermée pendant une période de 6 semaines à 2 mois. La mise en place, la maintenance et le repli de la déviation seront assurés par le Conseil Général. Les travaux devraient être terminés pour le 1er septembre 2012.

Un bureau d'études hydro-géo-technique surveille actuellement la route, si de nouveaux mouvements apparaissent, la route serait interdite aux poids lourds.

Cet hiver, M. LEBLANC s'engage à être vigilant, pendant les intempéries (neige ou verglas), afin de faciliter la circulation aux usagers sur cette portion de route, en liaison avec le centre de Sermaize (salage prioritaire et renouvelé) et les maires des deux communes.

Au cours des questions, M. Michel JOURNET fait part de ses craintes de voir s'effondrer l'autre moitié de la route. Puisque l'eau qui continue à passer sous la route n'étant pas encore canalisée, elle doit aussi saper les fondations de ce qu'il reste.

M. LEBLANC a affirmé qu'il n'y avait aucune crainte à avoir.

FORMATION A L'UTILISATION AU DÉFÉBRILLATEUR

Cette formation, faite par le Caporal DIEUDONNE Fabian, moniteur de secourisme du Centre de Secours de Sermaize-les-Bains, a rassemblé 27 personnes, fortes intéressées, en deux groupes, les 28 juin et 6 juillet derniers. Ces deux formations ont été offertes par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Cheminon. Parmi ces personnes, quelques-unes d'entre-elles, ont émis le souhait de suivre une formation aux premiers secours intitulée «Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ». Afin de répondre à cette demande, voici les renseignements concernant cette formation.

FORMATION PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1)

Cette formation d'une durée de 12 heures s'adresse à tous. Elle peut se dérouler soit en 2 samedis, soit en 2 jours dans la semaine, avec mise en situation et pratique de cas concrets pour :

- apprendre à protéger et alerter les secours
- savoir effectuer les gestes si la personne :
 - S'étouffe
 - Saigne abondamment
 - Est inconsciente
 - Ne respire plus se plaint d'un malaise
 - Se plaint après un traumatisme

Reconnue par l'État, le **PSC 1** constitue un diplôme de base en matière de secourisme.

Cette formation pourrait avoir lieu au printemps, en fonction du nombre d'inscriptions, si vous êtes intéressé, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le remettre au secrétariat de mairie courant janvier .

Devenez le premier maillon de la chaîne des secours – Apprenez les bons gestes pour venir en aide à toute personne en difficulté.

Pour l'inscription, répondez à l'aide du coupon en bas de dernière page.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du 08 novembre 2011

Élection des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 15 Octobre 2011.

Ont été élues pour l'école de CHEMINON : Mme CAILLEUX, Melle G.OLIVIER, Mme CAURRAZE, titulaires et Melle REICHART, suppléante.

Pour l'école de TROIS-FONTAINES : Mme COLIN, titulaire et Mme WARNOTTE, suppléante.

R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Élèves en Difficultés)

Le RASED est un dispositif ressource mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale contribuant à la politique d'adaptation et d'intégration scolaires. Il est constitué d'enseignants

spécialisés menant des actions spécifiques pour réduire ces difficultés lorsque l'aide apportée en classe ou sur le cycle ne permet pas d'atteindre les objectifs visés.

Le secteur du Réseau de Réussite Scolaire (R.R.S.) Pargny/Sermaize n'a plus de psychologue scolaire (poste maintenu mais pas pourvu), ni de maître E, chargé de l'aide à dominante pédagogique. Il s'adresse aux élèves qui présentent des difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux en leur proposant une aide spécialisée, ni de maître G, chargé de l'aide à dominante éducative. Il s'adresse à des enfants en difficulté scolaire et relationnelle, à des enfants pour lesquels la seule réponse pédagogique apparaît inopérante et à des enfants qui ne parviennent pas à s'adapter à l'école.

Projets de classes :

- TPS-PS - Mme COCHENER : saison jeune public (un spectacle au 3^{ème} trimestre), spectacle Planet Momes (8 novembre), 3 visites à la bibliothèque de Pargny sur Saulx , participation au prix des Incorruptibles (lecture d'albums puis vote pour le livre préféré).

- Un didapage (livre électronique) sur la sortie au zoo sera réalisé par Mme COCHENER dans le cadre d'un décloisonnement l'après-midi avec les classes MS-GS et CP-CE1.

- MS-GS – Mme HENRY : saison jeune public (un spectacle au 3^{ème} trimestre), spectacle Planet Momes (8 novembre), 3 visites à la bibliothèque de Pargny sur Saulx , participation au prix des Incorruptibles (lecture d'albums puis vote pour le livre préféré)

- CP-CE1 – Mme GUERARD : rallye-maths départemental en juin, rallye lecture interne à la classe (plusieurs livres par période –questionnaires avec points et récompenses), saison jeune public (un spectacle au 2^{ème} et un au 3^{ème} trimestre), 3 visites à la bibliothèque de Pargny sur Saulx

- CE2-CM1-CM2 - M HYONNE : sortie cinéma (fin novembre) « la nouvelle guerre des boutons », saison jeune public (1 spectacle au 2^{ème} trimestre), 3 visites à la bibliothèque de Pargny sur Saulx (travail sur le thème de la piraterie), participation au prix des Incorruptibles (lecture de livres puis vote pour le livre préféré), rencontres d'athlétisme, sorties à Vitry (dans le cadre d'un échange entre la ZEP rurale et la ZEP urbaine), rallye mathématiques au collège de Sermaize et enfin projet de voyage en Angleterre (l'association « les amis de l'école » et les maires des deux communes sont prêts à participer financièrement au projet).

Les communes de secteur versent une subvention de 9 euros par élève pour participer au financement des sorties. L'association « les amis de l'école » finance le complément.

LES ÉCOLES FÊTENT NOËL

Samedi 10 décembre les élèves de Cheminon et Trois Fontaines se sont regroupés à la salle polyvalente pour fêter Noël. Ils ont présenté un spectacle avec des chants et des danses pour les maternelles, C P et CE1. Les grands de Trois Fontaines ont joué deux petites pièces de théâtre, lu des poésies et fait deviner des charades, tout cela dans une ambiance chaleureuse de bonne humeur et de gaieté où parents et grands parents étaient émerveillés par les prouesses, parfois timides, de leurs petits. Puis, tous ensemble, ils ont entonné « Petit Papa Noël » pour accueillir le Père Noël qui, bien entendu, distribuait des papillotes.

Au cours de cette matinée festive, afin d'aider au financement des sorties scolaires, des tombolas étaient organisées pour gagner une bouteille de champagne, un G.P.S. ou encore un filet garni.

CHEMINON AU COURS DE LA 1^{er} BATAILLE DE LA MARNE.(6—11 septembre 1914).

Dans les récits de cette première bataille de Marne (6-11 septembre 1914) les noms de Sermaize-les-Bains, Pargny-sur-Saulx, Étrepy, Maurupt, Le Montois reviennent en permanence, il est vrai que les combats y furent meurtriers, par contre on parle peu, voir très peu de Cheminon.

Et pourtant, Cheminon était un point stratégique capital, car situé à la poignée de l'éventail, comme le disent les tacticiens.(En effet, un éventail n'a de solidité que par sa poignée, si la vis qui maintient toutes les branches vient à tomber, c'est tout l'ensemble qui fera de même). Cheminon était la poignée de l'éventail, et les routes de la maison d'Amboise, de Maurupt, de Sermaize, des branches de l'éventail et autant de possibilités offertes à l'ennemi de s'infiltrer, par Cheminon, en direction de Saint-Dizier et Vitry-le-François ou Bar-le-Duc afin de prendre nos troupes à revers, voir de progresser rapidement en direction de Paris, avec un risque extrêmement minime.

L'importance de Cheminon, c'est aussi la route Sermaize-Cheminon. Cette route délimitait les zones entre deux armées : la 4^{ème} armée du Général de LANGLE de CARRY, à gauche vers Vitry, et la 3^{ème} armée du général SARRAIL à droite, vers Revigny – Bar-le-Duc.

À cette époque les liaisons radio n'existaient pas, le téléphone de campagne était peu fiable, il fallait tirer des fils qui étaient fréquemment sectionnés par les obus d'artillerie. La difficulté pour les chefs de grandes unités (et même des petites) était de connaître la position des troupes amies, à sa droite ou à sa gauche. Des "trous" entre deux unités peuvent se produire, et quand ce trou est une route, qui de surcroît conduit à Saint-Dizier, cela pose problème aux états-majors, d'où leur intérêt pour les positions de Cheminon.

Si la Haute-Marne n'a pas connu l'invasion en cette période de septembre 1914, le coup est passé bien près.

Le 6 septembre au matin se trouvait à Cheminon :

L'état-major de la 87^{ème} Brigade d'Infanterie ;

La moitié du 120^{ème} Régiment d'Infanterie (R.I.)(soit 6 compagnies) ;

Deux groupes d'artillerie (24 pièces) du 42^{ème} Régiment d'artillerie de campagne (R.A.C.).

C'est environ 1500 à 2000 hommes qui se trouvent autour de Cheminon, les pièces d'artillerie sur les hauteurs, les fantassins dans les lisières de bois.

Ordre n° 397 du 7 septembre 17h40, du général GÉRARD,commandant le 2^{ème} Corps d'Armées (2° C.A.) au général RABIER commandant la 4^{ème} Division d'Infanterie (4° D.I.) :

« Il est essentiel que le colonel MANGIN (120^{ème} R.I.) tienne Cheminon la Ville, comme l'ordre en a déjà été donné, avec des barrages sur les routes partant de Cheminon vers Sermaize, la Colotte, Trois-Fontaines, Le Chêne-Noir »

Le général JOFFRE publie son fameux ordre du jour : « Le moment n'est plus de regarder en arrière. »

Le 7 septembre : Sermaize est incendié. À 15h00 la position est intenable pour ses défenseurs qui se replient sur la Colotte.

Le 8 septembre : Après la perte de Sermaize, le commandement français craint une poussée sur Cheminon. Les Allemands attaquent la maison forestière entre Sermaize et Cheminon défendue par éléments du 120° RI. Le sous-lieutenant BALEYGUIER y exécute une contre-attaque à la baïonnette. Son détachement doit toutefois se replier sur la ferme de Brédé et la cote 174 où il arrête l'ennemi.

Le sous-lieutenant BALEYGUIER sera tué au cours de cette journée, ainsi que Le sous-lieutenant de VINCELLES également du 120^{ème} R.I., tué à Cheminon."

Le 9 septembre : Les combats se poursuivent dans les bois entre Sermaize et Cheminon. La pression de l'ennemi ne cesse de s'accroître au cours de cette journée

Sur la gauche du front, Maurupt et le Montois sont en flammes..

Le 10 septembre : Maurupt tombe aux mains de l'ennemi ; Cheminon n'est pas attaqué, toutefois le village est violemment bombardé. L'artillerie (42^{ème} RAC) est maintenue sur la position de Cheminon. Elle est utilisée à battre les abords de Maurupt et les bois entre Cheminon et Sermaize, où l'ennemi s'infiltré.

42^{ème} R.A.C. "Comme la veille, les batteries ont passé la nuit sur leurs positions. La 2^{ème} batterie qui commence à être débordée, se retire au pas, sans perte, malgré les balles de fusils et de mitrailleuses, par la maison forestière de Jean-le-Gand et des Quatre-Bras, la batterie arrive à Cheminon vers 6 heures et s'installe à côté du 3^{ème} groupe venu de Sermaize. La 6^{ème} batterie s'établit vers 9 heures à la ferme de Brédé."

Le 10 septembre le Général GÉRARD commandant le 2^{ème} C.A. a établi son PC à la mairie de Cheminon.

Le 11 septembre le 42^{ème} RAC reçoit l'ordre de bivouaquer à Cheminon, avant de reprendre sa marche en avant.

Le 12 septembre, La résistance des troupes françaises a donc eu raison de l'acharnement allemand : « C'est l'heure de la poursuite ». Les 1^{er} et 2^{ème} bataillons du 120^{ème} RI quitteront Cheminon en direction de Sermaize-Vroil-Nettancourt-Ste Menehould.

Tous nos remerciements à la personne, qui par le prêt d'ouvrages sur cette période, nous a permis de situer les régiments qui se trouvaient à Cheminon, et à partir de là de pouvoir consulter (via Internet) le Journal de Marche et des Opérations (J.M.O.) de ces unités.

LA TAXE D'HABITATION (TH). L'avis d'imposition 2011.

La **T.H.** est calculée sur la valeur locative brute de votre habitation. Cette valeur locative est égale à la valeur locative cadastrale du local, diminué, s'il s'agit de votre résidence principale, d'abattements obligatoires (pour charges de familles, 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge, et 15 % à compter de la troisième personne), et éventuellement d'abattements facultatifs (en fonction du revenu, d'un handicap ou d'une invalidité ...).

À compter de cette année le département ne perçoit plus la taxe d'habitation et cette part départementale a été transférée au bloc communal (commune et C.C.S.B.).

C'est la réforme de la taxe professionnelle (T.P.) qui est la cause de cette modification de la répartition de cette fiscalité directe locale entre les différentes collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, intercommunalité et commune). Les avis d'imposition ont donc été adaptés en conséquence.

Tout d'abord vous avez constaté que le taux d'imposition de la commune est très supérieur à celui de 2010 : 13,64 contre 7,77 en 2010, et bien sûr la cotisation est elle aussi plus élevée. Cependant, le total des pourcentages n'a que très légèrement varié, 18,78 % en 2010 (7,77 + 4,33 + 6,68) contre 19,59 % en 2011 (13,64 + 5,95).

Ainsi, un couple avec un enfant, qui payait hors frais de gestion, 609 € en 2010 voit, en 2011 son impôt passer à 648 €, soit une augmentation de 39 €, mais comme dans le même temps ses frais de gestion ont diminué, passant de 27 € à 6 € (- 21 €) son augmentation n'a été que de 18 €, soit + 2,83 %.

Attention aux chiffres. Si la cotisation 2011 de la commune est beaucoup plus élevée, cela ne signifie pas que cette somme lui est entièrement allouée, "cela serait trop beau !"

En effet, : " Les collectivités qui après réforme de la Taxe Professionnelle, perçoivent plus de ressources qu'auparavant reversent cette différence (excédent) au Fond National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR). Donc nous ne conserverons que l'équivalent de l'ancienne Taxe Professionnelle (T.P.) et reverserons l'excédent.

Les valeurs locatives brute et moyenne :

Beaucoup se posent la question : « Qu'est-ce que cela veut dire : Valeur locative brute xxxx €, valeur locative moyenne xxxx € ? ». En fait, il ne s'agit pas d'un montant de loyer auquel vous pourriez prétendre en louant votre maison. Ces chiffres servent de base au calcul de votre impôt.

La valeur locative brute :

C'est la base brute établie par les services fiscaux l'année de l'achèvement du logement. Elle prend en compte la surface et les différentes caractéristiques du logement et de ses dépendances. Cette surface est multipliée par un tarif faisant référence aux loyers constatés au 1^{er} janvier 1970. Cette valeur locative est actualisée et, depuis 1981, revalorisée par un coefficient voté annuellement par le Parlement (pour 2010, + 1,2 % et + 2 % pour 2011).

C'est à cette valeur, que sont appliqués les pourcentages dont il a été question, (13,64 % commune et 5,95 % C.C.S.B.) et qui déterminent notre Taxe d'Habitation.

La valeur locative moyenne :

Elle est obtenue en divisant le total des valeurs locatives des locaux du village par le nombre de locaux.

Pour une question d'égalité, les abattements sont calculés à partir de cette valeur locative moyenne, qui est la même pour tous les foyers de Cheminon, 1846 €, donc le montant de chaque abattement sera identique pour tous. Puis, ces abattements sont retranchés de la valeur locative brute, celle qui figure en haut de page, à gauche, et dont les abattements ont été retranchés, et c'est sur la base de cette somme que le calcul de l'impôt sera effectué.

LES BÔS ET LES GALIPETTES, ou le retour d'une BANNIÈRE qui se sent bien seule en mairie !

Dans le CHEMINONS ENSEMBLE N° 10 de mars 2010 nous avons parlé des deux sociétés de musique de Cheminon, les BÔS et les GALIPETTES, sous le titre de : « Rivalités et hostilités entre villages (ou dans le village) ».

Aujourd'hui, rivalités et hostilités sont loin, le combat a cessé, et la hache de guerre enterrée. Il ne demeure de cette période que deux bannières qui rappellent l'existence de ces illustres sociétés de musique.

À la dissolution de ces sociétés de musique les bannières respectives ont été conservées, fort longtemps, par des familles. La bannière des "GALIPETTES", d'une confection des plus remarquables, a

été présentée en mairie à l'occasion du 11 novembre. Elle avait été conservée par le grand-père puis le père de M. Guy THOMAS et c'est ce dernier qui l'a restitué à la commune. Ce n'est qu'un juste retour des choses. Ces bannières ne sont pas une propriété personnelle, mais la propriété collective des habitants du village, elles sont une partie de la mémoire de Cheminon. Pour les membres des familles anciennes du village, chacun, dans ces bannières y retrouvera le souvenir d'une personne de sa famille.

Dans la salle des mariages GALIPPETTES se sent bien seule, après plus d'un siècle de séparation elle aimerait pouvoir retrouver son compagnon BÔS, ils ont tant de choses à se dire. Et puis profitant de leur présence en salles des mariages cela pourrait être un départ vers une nouvelle vie en commun, un remariage en quelque sorte !

Mais pour cela il faudrait que la bannière des BÔS réintègre la mairie.

Au nom de la mémoire, les habitants de Cheminon doivent pouvoir contempler ces preuves du passé de leur village et de l'implication de leurs aînés dans la vie associative et culturelle.

Alors, à l'image de M. Guy Thomas que le détenteur de la bannière des BÔS fasse revenir cette dernière à une place qui est la sienne, et où, depuis de nombreuses années, elle aurait dû se trouver, la Mairie du village.

ARNAQUES : RÉAGISSONS !

Les escroqueries et infractions économiques et financières se développent de façon dramatique. Voilà pourquoi la gendarmerie nationale a créé cinq plaquettes thématiques de sensibilisation pour vous aider à reconnaître les actes frauduleux et à vous en protéger. Vous pouvez les télécharger sur le site mentionné en fin d'article.

Profitant de la faiblesse des uns, de la naïveté ou de la méconnaissance des autres, les escrocs vous font croire sur Internet ou par téléphone que votre banquier ou votre opérateur téléphonique, a besoin de vos coordonnées bancaires et vous volent de l'argent. Une autre méthode, c'est de se faire passer pour la Caisse d'allocation familiale ou la Caisse d'Assurance Maladie, en vous demandant vos coordonnées bancaires afin de réparer un oubli et vous adresser un rappel, généralement conséquent, c'est plus tentant ! Ou encore de se présenter : « Partenaire EDF Bleu Ciel » afin de vous vendre des panneaux solaires. (Là le mot "partenaire" est chuchoté !

En Région Champagne-Ardenne, une augmentation annuelle à 33 % de ces infractions. 2250 victimes par an dans ce seul domaine dont près d'un tiers uniquement par Internet. Ces arnaques et fraudes ont occasionné une perte de plus 1 687 500 € pour la seule région Champagne-Ardenne.

Soyez vigilants sur les escroqueries traditionnelles commises par le biais de démarchages abusifs à domicile, ainsi que sur les escroqueries informatiques qui touchent aussi bien les personnes âgées que les jeunes, mais aussi les chefs d'entreprise.

Informations : WWW.Internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE.

LOCATION DU LOGEMENT GOULET.

Le maire expose aux membres du conseil municipal les problèmes rencontrés pour louer cet appartement (peu de pétitionnaires, manque d'attrait...). D'autre part, l'attribution doit se faire après avis du conseil municipal. Le respect de ce point particulier vient d'ailleurs d'être la cause d'une non-location car le postulant désirait occuper cet appartement le plus rapidement possible.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à attribuer le logement « Goulet » dès la première proposition recevable à la condition qu'elle soit conforme aux critères retenus habituellement par le conseil.

MAISONS FLEURIES.

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commission d'aménagement du village a fait un choix sur toutes les maisons fleuries du village de Cheminon et laisse la parole à madame Marie-France Boyer, 4^{ème} adjointe qui énumère la liste des quinze premières maisons fleuries :

- Madame Jeanine BOUZENOT 74, rue Haute.- Mr & Mme Georges COCHON 12, rue Basse.

-Mr & Mme Michel COLAS 11, rue Richelet. – Mr & Mme Gérard THIOLIERE 33, rue René Connesson.

- Mr & Mme Didier GERARD 4, rue René Connesson-- Mr & Mme Eric LAVANDIER 27, rue Basse.

- Madame Thérèse NOËL 8, rue de Vitry.- Mr & Mme René NOUGAREDE 20, rue René Connesson.

- Mr & Mme Bernard PARISOT 6, rue de l'Echafaud- Mr & Mme Jim PARTY 27, rue René Connesson.

- Madame Renée PEROT 21, rue Basse. - Mr & Mme Jean-Pierre DIGARCHER 3, rue René Connesson.

- Mr & Mme Dominique REUTER 15, rue de l'Echafaud - Monsieur Bernard VERNAY 55, rue Haute.

- Mr & Mme William WARNOTTE 31, rue Basse.

Le maire rappelle que par délibération N°2010/25 du 17 juin 2010, le conseil municipal attribue un prix de 30 € à tous les lauréats (20 € de bons offerts par la commune et 10 € de bons offerts par les jardins de Vassincourt). **Les bons offerts par les jardins de Vassincourt sont à utiliser impérativement aux jardins de Vassincourt.**

LA CARTE COMMUNALE.

Les travaux d'étude de la carte communale arrivent à échéance. Chaque membre du conseil a reçu un exemplaire du projet de dossier prêt à être soumis à l'enquête publique afin de relever les éventuelles erreurs. Celles-ci sont peu nombreuses et seront adressées au cabinet CDHU de Troyes qui sera chargé de la correction.

D'autre part, monsieur BRIOLAT fait remarquer que certaines dispositions pourraient être prises pour modifier quelques délimitations des zones constructibles.

Monsieur le maire admet le bien-fondé de cette proposition qui ne sera probablement pas la seule et soumet à l'avis du conseil municipal qu'une réunion publique soit tenue en commune de Cheminon, avant l'enquête publique obligatoire. Afin de pouvoir répondre à toutes les questions que les Cheminonnières et Cheminoniers sont en droit de se poser, monsieur le maire demandera la présence des services préfectoraux, de la Direction Départementale du Territoire et du cabinet C.D.H.U. de Troyes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise monsieur le maire à organiser une réunion publique.

LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE.

Le maire informe les membres du conseil municipal de l'état de l'avancement des travaux de restauration de la nef de l'église Saint-Nicolas de Cheminon. Tout se passe suivant les prévisions et même avec une légère avance sur celles-ci. Deux points d'achoppement sont pourtant décelés :

- la restauration des plafonds des bas cotés de la nef,

- la remise aux normes de toute l'installation électrique de l'église.

Sur ces sujets, monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion est programmée avec monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques le 24 novembre à 8 heures, en mairie de Cheminon. le maire invite les membres du conseil municipal à venir à cette réunion **non publique**.

D'autre part, le maire informe les membres du conseil municipal des difficultés rencontrées à ce jour par la mairie de Cheminon pour honorer, sur ses fonds propres, les factures présentées par les artisans. Conformément au tableau prévisionnel du financement des travaux, la commune de Cheminon doit participer à hauteur de 7 % Hors Taxes de ces travaux, ainsi qu'au financement de la TVA, récupérable partiellement. A ce jour et en l'état de l'avancement des travaux, il n'est pas possible de connaître précisément le montant de la dette à contracter. Monsieur le maire propose donc d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € afin de pouvoir répondre aux demandes des artisans et attendre la réception des subventions programmées.

Les membres du conseil municipal présents, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après un échange de vues, prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté.

SUBVENTION REÇUE DU SOUVENIR FRANÇAIS.

Le maire informe les membres du conseil municipal que le Souvenir Français a adressé un chèque de mille euros (1 000 €) en subvention des travaux de restauration qui ont été effectués sur la pierre tombale du soldat Rémy et qu'il convient de délibérer pour accepter celle-ci.

PRIX DE L'EAU POUR 2012. (adopté par le conseil municipal le 16 novembre 2011).

<u>COMMUNE :</u>	2011	2012	% en +	En plus pour 80 m ³
Prix du M ³	1,18 €	1,21 €	2,5 %	+ 2,40 €
Abonnement	27,00 €	27,50 €	1,8 %	+ 0,50 €
Location compteur	9,70 €	9,90 €	2 %	+ 0,20 €
Branchement	7,32 €	7,50 €	2,4 %	+ 0,18 €
Redevance Prélèvements	0,16 €	0,18 €		+ 1,60 €
<i>Augmentation de la part communale pour 80 m³ :</i>				4,88 €
<u>C.C.S.B.</u>				
Redev Assainissement	0,60 €/m ³	0,80 €/m ³	33 %	+ 16 €
Raccord Assainissement	30,50€	30,50 €	//	//
<i>Augmentation de la part CCSB pour 80 m³ :</i>				16 €

AGENCE SEINE-NORMANDIE. (Pas d'augmentation en 2012).

Augmentation de la facture 2012, pour une consommation de 80 m³ : 20,88 €

NOS PEINES ET NOS JOIES.

Décès.

- Le 21 octobre, Mme Nicole HUET, 74 ans.
- Le 2 novembre, M. Raymond PARTY, 87 ans.
- Le 5 novembre, M. Christian POTRAT, 74 ans.

Arrivées.

M. SIMON Jérôme et Mme DORMONT Lætitia, 8, rue de L'Abbaye.

Naissances.

Léna, Pierrette, Lydia OTTO, née le 4 novembre de Cynthia et Thomas OTTO, 5, rue Haute.

Abygaël BOUCHAUD, née 8 décembre de Grégory BOUCHAUD et Estelle PARISOT, 18, rue de Châlons.

Lucas, Eusebio, Georges VEGAS né le 15 décembre de Dany VEGAS et Mélanie CABARTIER, 28, rue Haute.

Mariages.

Le 16 décembre 2011, M. BRASTEL Maurice et Mme ETIENNOT Mireille.

UN NOUVEL ARTISAN DANS LA COMMUNE.

M. Jérôme DURONSOY, 9, rue René CONNESSON. Téléphone : 09 82 38 70 47 ou 06 99 22 57 74.

"Carrelage-Isolation-Agencement" Spécialisé dans la rénovation, tous travaux d'intérieur.

Messagerie : jeromduronsoy@gmail.com

RELEVÉ DANS L'ÉDITION DU PETIT ROBERT 2012.

MOZART : Célèbre compositeur que l'on écoute le plus souvent dans les pizzerias car on sent bien que Mozzarella.

PORTE-CLÉS : Invention très pratique qui permet de perdre toutes ses clés d'un coup au lieu de les perdre une par une.

LE COIFFEUR : Seul endroit où les Bleus du foot peuvent espérer une coupe.

EXPRESSION & DICTON : "LES CHIENS ABOIENT LA CARAVANE PASSE"

Cela veut dire qu'une personne n'est pas atteinte par les insultes d'une autre ou qu'elle franchit des obstacles sur son chemin sans s'en préoccuper pour atteindre son but.

Dans le nord de l'Afrique, jusqu'au XIXème siècle, de nombreuses caravanes de nomades circulaient. Les villages comptaient beaucoup de chiens qui servaient à avertir à l'approche d'étrangers. Lorsque les caravanes passaient, les chiens aboyaient très fort mais les chameaux, imperturbables, continuaient leur chemin en toute tranquillité.

L'enseignement de ce dicton, c'est qu'à Cheminon, le bas village est traversé par de très nombreuses caravanes 24h/24. Les chiens nous le rappellent.

RAMASSAGE DES SACS JAUNES EN 2012.

JANVIER	12--26	JUILLET	12--26
FÉVRIER	09--23	AOÛT	09--23
MARS	08--22	SEPTEMBRE	06--20
AVRIL	05--19	OCTOBRE	04--18
MAI	03--17--31	NOVEMBRE	1 ^{er} --15--29
JUIN	14--28	DÉCEMBRE	13--27

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

La bibliothèque est toujours ouverte, à la Mairie de CHEMINON , **chaque samedi de 14 heures à 15 heures.**

Des livres de toutes catégories, renouvelés régulièrement sont à la disposition des habitants.

- Des romans, des livres pour enfants, des bandes dessinées.
- Des récits, biographies, documentaires, beaux livres, etc. ...
- Des ouvrages sur CHEMINON, sur les villages voisins et la région.

Il est possible d'obtenir des titres sur demande. Les prêts sont entièrement gratuits.

PRIX DE L'EAU POUR 2012. (adopté par le conseil municipal le 16 novembre 2011).

<u>COMMUNE :</u>	2011	2012	% en +	En plus pour 80 m ³
Prix du M ³	1,18 €	1,21 €	2,5 %	+ 2,40 €
Abonnement	27,00 €	27,50 €	1,8 %	+ 0,50 €
Location compteur	9,70 €	9,90 €	2 %	+ 0,20 €
Branchement	7,32 €	7,50 €	2,4 %	+ 0,18 €
Redevance Prélèv	0,16 €	0,18 €		+ 1,60 €
Augmentation de la part communale pour 80 m³ :				4,88 €
<u>C.C.S.B.</u>				
Redev Assainissement	0,60 €/m ³	0,80 €/m ³	33 %	+ 16 €
Raccord Assainissement	30,50€	30,50 €	//	//
Augmentation de la part CCSB pour 80 m³ :				16 €

AGENCE SEINE-NORMANDIE. (Pas d'augmentation en 2012).

Augmentation de la facture 2012, pour une consommation de 80 m³ : 20,88 €

FORMATION PSC1 « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 »

M. - Mme - Melle _____ désire suivre la formation PSC1